



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : ACCORD-CADRE RELATIF AUX  
PRESTATIONS FUNERAIRES DANS LE  
CIMETIERES DE VINCENNES PASSE AVEC LA  
SOCIETE REBITEC ANCIENNEMENT REBILLON  
SCHMIT PREVOT.**

**DÉCISION N° AU-19-012  
EN DATE DU 09 JANVIER 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 donnant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5eme adjoint au Maire ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence transmis au BOAMP le 9 octobre 2018 relatif au lancement d'un accord-cadre relatif aux prestations funéraires dans les cimetières de Vincennes ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de la société REBITEC ANCIENNEMENT REBILLON SCHMIT PREVOT, jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société REBITEC ANCIENNEMENT REBILLON SCHMIT PREVOT, sise 19 rue Galilée - 93100 MONTREUIL et représentée par monsieur Philippe CAILLAREC, président, l'accord-cadre relatifs aux prestations funéraires dans les cimetières de Vincennes ;

L'accord-cadre est passé pour une durée initiale d'un an à compter de la date de notification. Il est reconductible tacitement 2 fois, pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 3 ans.

Le montant maximum annuel de l'accord-cadre est 53 333.33 € HT (64 000 € TTC). Les prix du marché sont ceux figurant au bordereau des prix unitaires.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20190109-lmc1H5921H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 09/01/2019  
Date de Publication : 09/01/2019

Pour extrait conforme,  
l'Adjoint au maire chargé de l'administration  
municipale, des ressources humaines, des  
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

***Signé***

**Gilles PANNETIER**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20190109-Imc1H5921H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 09/01/2019  
Date de Publication : 09/01/2019